



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

statut

Question écrite n° 73902

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de affectations rectorales pour l'année 2002-2003 dans l'académie de Clermont-Ferrand. En effet, alors que les demandes rectorales ont été en moyenne divisées par deux par l'administration centrale (en mathématiques : 69 postes demandés, 31 postes obtenus ; en sciences physique : 44 postes demandés, 16 postes obtenus ; en lettres modernes : 76 postes demandés, 31 postes obtenus ; en lettres classiques : 33 postes, 12 postes obtenus, etc.), le jour même où le ministère a fait connaître ces décisions, à savoir le jeudi 24 janvier 2002, est paru dans le quotidien régional l'annonce suivante : « Recrutement de professeurs suppléants. Le rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand recherche des professeurs suppléants dans les disciplines suivantes : lettres classiques, lettres modernes, mathématiques, sciences physiques. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 dans la spécialité pour laquelle ils postulent... » Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire connaître comment on peut avoir simultanément des demandes rectorales de postes non satisfaites et des annonces de recrutement de professeurs suppléants pour les mêmes postes. Dans le cas précis, il ne semble pas s'agir d'une adaptation pour une situation de sous-effectif en rentrée scolaire, mais d'un recrutement particulièrement bien planifié et organisé en amont de la rentrée. Il lui demande également de l'informer des mesures qu'il entend prendre pour réduire les disparités qui se font jour dans les disciplines et éviter d'avoir recours aux personnels contractuels et vacataires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73902

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1354